

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Meaux
Canton de Mitry-Mory

Téléphone : 01.60.26.10.06
Télécopie : 01.60.26.13.61

VILLE DE COMPANS

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU

4 FEVRIER 2011

DEFINITIF

COMMUNE DE COMPANS

Séance du 4 Février 2011

| | | |
|-------------------------------|----------------------------------|--|
| Nombre de membres Présents | Nombre de membres en exercice | Nombre de membres Ayant pris part au vote ou représentés |
| 12 | 14 | 13 |

Date de la convocation : 29/01/2011

Date d'affichage : 29/01/2011

L'an deux mille onze, le quatre février à vingt heures cinquante, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Joël **MARION**, Maire de Compans.

Présents : Joël **MARION** Maire de Compans, Patrice **MALINGRE** 1^{er} Adjoint au Maire, Sylvie **ADAM**, 2^{ème} Adjointe au Maire, Joëlle **DARRAS** 3^{ème} Adjointe au Maire, Françoise **BOESPFLUG**, Arnaud **LEROUX**, Laurent **CAEKAERT**, Isabelle **RICHE**, Jean-Pierre **BERNET**, Monique **LESS**, Thierry **CARTON** et Laurence **POMMIER** Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etait absente et représentée : Corinne **CUFFEZ**, Conseillère municipale a donné pouvoir à Sylvie **ADAM**.

Etait absent et non représenté : Christophe **SOKOLSKY**, 4^{ème} Adjoint au Maire.

Secrétaire de séance : Sylvie **ADAM**.

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 14 janvier 2011.
- 2/ Décisions du Maire
- 3/Délibération sur la prise en charge des dépenses d'investissement
- 4/ Revalorisation de l'indemnité du Maire
- 5/ Subventions
- 6/ Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz (SMERSEM)
- 7/ Délibération sur le maintien du commissariat de Mitry-Mory
- 8/ Nouvelle dénomination de la commission communale :
Arts, Spectacles et Culture

Le quorum étant atteint, le Maire de Compans ouvre la séance à 20H50.

1/ Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 14 Janvier 2011 :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le compte-rendu du Conseil municipal du 14 Janvier 2011.

2/ Décisions du Maire : POINT INFORMATION

M. le Maire informe le Conseil municipal de deux décisions.

1° Décision du Maire portant acceptation de la Convention tripartite de mise en place du prélèvement automatique pour les appels de fonds du SMITOM (Syndicat mixte de traitement des ordures ménagères du nord Seine-et-Marne) soit **4910,93 € mensuel – 58 931 ,16 € annuel.**

2° Décision du Maire portant acceptation de la convention piscine à Mitry-Mory pour l'utilisation par l'une des classes de l'école Jean de la Fontaine du bassin **le vendredi de 9H40 à 10H20** pour un montant de **112,82 € par séance.**

3/ Délibération sur la prise en charge des dépenses d'investissement :

Préalablement au vote du budget primitif 2011, la collectivité de Compans ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2010.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2011, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil municipal peut en vertu de l'article L.1612-I du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2010.

A savoir :

Achat de parcelles de terrain (article 2111 – opération 80) : **300 000 €**

Travaux ateliers quai Portakabin (article 21318 – opération 222) : **15 000 €**

Total Chapitre 21 : 315 000 €

Travaux intérieur de l'église (article 2313 – opération 65) : **50 000 €**

Travaux cuve de récupération (article 2313 – article 63) : **20 500 €**

Total Chapitre 23 : 70 500 €

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2011 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2011.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

-La prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2011 soit :

Achat de parcelles de terrain (article 2111 – opération 80) : **300 000 €**

Travaux ateliers quai Portakabin (article 21318 – opération 222) : **15 000 €**

- **Total Chapitre 21 : 315 000 €**

Travaux intérieur de l'église (article 2313 – opération 65) : **50 000 €**

Travaux cuve de récupération (article 2313 – article 63) : **20 500 €**

- **Total Chapitre 23 : 70 500 €**

-De donner le droit au Maire de signer tous les documents afférents ce dossier.

4/ Revalorisation de l'indemnité du Maire :

Considérant le décret n°2010-761 du 7 juillet 2010 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation (Journal Officiel du 8 Juillet 2010),

Considérant la Loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité – articles 81 et 99 (Journal Officiel du 28 février 2002),

Pour une commune de moins de 1000 habitants, l'indemnité du Maire est fixée à 31 % de l'indice 1015 soit 3801,47 € x 31 % : 1 178,46 € brut.

Pour la collectivité de Compans : Revalorisation de l'indemnité brute du Maire.

3801,47 x 31% : **494,19 €**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents et représentés :

- La revalorisation de l'indemnité brute du Maire à **494,19 €**.
- De donner le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Laurent **CAEKAERT** s'abstient de voter.

5/ Subventions :

a) Subventions communales :

Les Fils d'Argent :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- L'adoption de la subvention d'un montant de **16 000 €** pour l'association des Fils d'Argent.
- De donner le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

La Société de Chasse :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents et représentés :

- L'adoption de la subvention d'un montant de **1500 €** pour la Société de Chasse de Compans.
- De donner le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Laurent **CAEKAERT** ne prend pas part au vote.

Sylvie **ADAM** et Joëlle **DARRAS** votent contre.

Françoise **BOESPFLUG** s'abstient de voter.

b) **Subventions associatives :**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- La liste des subventions énoncées ci-joint dans les tableaux récapitulatifs (**annexe**).
- De donner le droit au maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

6/ Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz (SMERSEM) :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente.
- Que le montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte 70 323.
- D'adopter les propositions concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.
- Que la délibération s'applique pour le réseau de distribution ainsi que pour le réseau de transport et les canalisations particulières présents sur le domaine public de la collectivité.
- De donner le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

7/ Délibération sur le maintien du commissariat de Mitry-Mory :

De sérieuses menaces pèsent sur le commissariat de police de Mitry-Mory. En toile de fond, la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) et la suppression d'un nombre important de fonctionnaires.

La ville de Mitry-Mory et son canton dont relève la collectivité de Compans avec une population de plus de 25 000 habitants, avec ses deux gares, sa zone industrielle classée SEVESO II et son maillage autoroutier méritent une répartition équilibrée des forces de police.

Le maintien de son commissariat est nécessaire et justifié.

Nous prenons acte de la création d'un nouveau commissariat à Villeparisis mais notre inquiétude est légitime quand on connaît les difficultés d'accès à Compans par la zone d'activité. Par ailleurs, il sera difficile pour la police nationale d'assurer la sécurité à Compans et dans ses environs en couvrant un aussi vaste secteur qui représentera un bassin d'emploi de 115 000 personnes, dont 7500 salariés à Compans.

Ce projet est emblématique du désengagement de l'Etat dans sa mission de sécurité et son périmètre de l'action publique n'a cessé de se restreindre :

- Verbalisation du stationnement par notre Police rurale.
- Sécurisation des zones d'activités.
- Signalétique routière.

De plus, nous regrettons l'absence réelle de concertation par les services de l'Etat.

Avec la réforme des collectivités territoriales et la suppression de la Taxe Professionnelle (TP) qui affaiblissent considérablement les petites villes, ces dernières n'auront plus les moyens de leur sécurité. Le gouvernement fait ainsi peser sur les petites et moyennes communes de bien lourdes responsabilités.

A Compans, nous avons le souci constant d'engager les actions qui répondent aux besoins de la population en matière de prévention et de sécurité.

C'est ainsi que notre commune a orienté ses choix depuis quelques années, permettant :

- Le développement de la sécurité dans nos zones industrielles.
- La création du service de Police rurale.
- L'organisation des réunions publiques portant sur la sécurité, les constatations illégales et les nuisances diverses et variées.
- L'apposition d'un afficheur de vitesse.

A Compans, nous avons dû faire le choix d'une Police rurale devant les nombreux problèmes posés et le non règlement des problèmes de sécurité des biens et des personnes (mission qui incombe à l'Etat).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'affirmer que la sécurité est une compétence de l'Etat par excellence.
- D'exiger le maintien du Commissariat de Police à Mitry-Mory et la réouverture de l'antenne de Police dans le quartier de Mory-Acacias.
- De dire que les démantèlements de la Police, de la Gendarmerie, de la Justice, de l'Education nationale entraînent la suppression de milliers d'emplois de fonctionnaires et de structures indispensables et que c'est cet état de fait qui participe à aggraver les problèmes de sécurité publique dans tout le pays.
- De dire qu'il faut stopper l'hémorragie des services publics dont relèvent la Santé, l'Education mais aussi la Sécurité et la Justice.
- D'appeler à la vigilance des Companais et des Companaises pour la défense du Commissariat de Mitry-Mory et des postes nécessaires à son bon fonctionnement.
- De donner le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

8/ Nouvelle dénomination de la commission communale : Arts, Spectacles et Culture.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- La nouvelle dénomination de la commission communale : **Arts, Spectacles et Culture** à la place de la commission Arts et Spectacles.
- De donner le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22H.

ANNEXE